

SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Etaient présents : Diane ROULAND, Michael FORTIN, Sébastien RAGOT, René TERTRE, Danielle BRUSADELLI, Vincent LANOE, Mmes Yvette VALLEE, Magalie TRILLARD et Jeanine JEANNEAU

Excusés : Nicolas RICHARD (a donné pouvoir à Mme VALLÉE) ; Mme Cécilia CERREDO

2017-11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire présente à l'Assemblée Délibérante les résultats du compte de gestion 2016 établi par M. Gérard BESLIN, inspecteur des Finances Publiques, qui est en accord avec le compte administratif 2016.

Section fonctionnement :	Section investissement :
Recettes : 347 860.31 €	Recettes : 21 057.18€
Dépenses : 308 419.61€	Dépenses : 75 572.67 €
Résultat de fonctionnement exercice 2016 : 39 440.70 €	
Résultat d'investissement exercice 2016 : - 54 515.49 €	
Résultat de clôture 2016 (fonctionnement) : 229 267.79 €	
Résultat de clôture 2016 (investissement): -61 305.86 €	
Résultat cumulé : 167 961.93€	

Après un tour de table (09 voix pour, dont 1 pouvoir), l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion 2016.

2017-12 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE

7.1- Décisions budgétaires

M. Michael FORTIN, Adjoint, présente à l'Assemblée Délibérante le compte administratif 2016 de la commune, qui est en accord avec le compte de gestion 2016 de M. Gérard BESLIN, inspecteur des Finances Publiques

Section fonctionnement :	Section investissement :
Recettes : 347 860.31 €	Recettes : 21 057.18€
Dépenses : 308 419.61€	Dépenses : 75 572.67 €
Résultat de fonctionnement exercice 2016 : 39 440.70 €	
Résultat d'investissement exercice 2016 : - 54 515.49 €	
Résultat de clôture 2016 (fonctionnement) : 229 267.79 €	
Résultat de clôture 2016 (investissement): -61 305.86 €	
Résultat cumulé : 167 961.93€	

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote ; M. FORTIN prend la présidence de la séance, demande si des observations sont à formuler et propose à l'Assemblée Délibérante de voter le compte administratif (vote à bulletins secrets)

Il n'y a pas d'observations particulières.

Nombre de votants : 8 oui : 9 (dont pouvoir) non : 0

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

2017-13 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CLOS DE L'ORME

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire présente à l'Assemblée Délibérante les résultats du compte de gestion 2016 établi par M. Gérard BESLIN, inspecteur des Finances Publiques qui est en accord avec le compte administratif 2016. Les résultats sont nuls (pas de mouvements)

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée Délibérante approuve le compte de gestion 2016 du Clos de l'Orme.

2017-14 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - CLOS DE L'ORME

7.1- Décisions budgétaires

Mme ROULAND présente à l'Assemblée Délibérante le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement, qui est en accord avec le compte de gestion 2016 de M. BESLIN, inspecteur des Finances Publiques.

Résultats cumulés de clôture : nuls

Madame le Maire se retire de la salle au moment du vote. M. FORTIN prend la présidence de la séance et propose à l'Assemblée Délibérante de procéder à un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 09 Oui : 09 (dont pouvoir) Non : 0

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée Délibérante vote le compte administratif 2016, qui est en accord avec le compte de gestion 2016.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

2017-15 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

7.5 Subventions

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer des subventions aux associations à portée communale au titre de 2017. Elle précise que l'association A.D.M.R. (Aide à domicile en Milieu Rural) de Le Horps a sollicité comme chaque année une participation au financement d'une partie d'un poste de secrétariat administratif, soit 1 147 € pour 2017. Or, compte tenu des nouveaux découpages (le canton étant à l'échelle de C.C.M.A., Le Ham a quitté le canton du Horps pour intégrer celui de Villaines-La-Juhel), la Communauté de Communes, conventionnée avec la Fédération Départementale de l'A.D.M.R. a demandé le rattachement du Ham, sachant qu'une subvention intercommunale est versée à l'association. Le Conseil Municipal étant en attente de confirmation de la communauté de communes, il n'y aura pas de subvention versée à l'A.D.M.R. dans l'immédiat.

Propositions pour les associations n'ayant pas de conseillers municipaux au sein de leur bureau :

Sporting Club Hamois	1 624 €	<u>Tarif préférentiel</u>
Anciens Combattants et AFN	216 €	
Coopérative scolaire	389 €	Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant
Nuisibles (FDGON Le Ribay)	75 €	80 € demandés mais maintien 75 €, identique 2016
Gymnastique Volontaire Hamoise	216 €	
Télé-proton	50 €	

Total 2 570 €

Associations ayant un ou des conseillers municipaux au sein de leur bureau (sortie de la ou des personnes susceptibles d'être concernée(s) pour le vote :

Comité des fêtes:	0 € 1 625€ en 2015	<u>tarif préférentiel</u> Ne demande pas de subvention mais l'achat et la remise d'un trophée à l'occasion de la course cycliste du Ham, comme en 2016
Amicale laïque	499 €	<u>tarif préférentiel</u>
Société de chasse Saint Hubert	306 €	
Génération mouvement Club des Bruyères	216 €	<u>tarif préférentiel</u>
Gaule Ribayenne	200 €	
Total	1 221 €	

Soit un total global de **3 791 €** au titre de 2017 (hors subvention classe transplantée)

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- * Approuve les propositions.
- * Renouvelle le principe des tarifs préférentiels (délibération du 27 janvier 2015).
- * Autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2017 - article 6574.

2017- 16 DESTINATION DU BATIMENT LE PRESBYTERE ET DU TERRAIN 3 ET 4 RUE DU PONT D' AISNE

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le bail consenti à madame Elisabeth PICHON arrive à expiration le 03 septembre 2017 et qu'en cas de vente du bâtiment et terrain associé, cadastrés H n°345 et H n°762, un préavis de 6 mois doit être observé. Elle présente :

- une estimation des travaux (30 000 € hors main d'œuvre) qui peuvent être modulés et s'étaler sur plusieurs années.
- les suggestions de réhabilitation exhaustives du logement présentées par le conseiller en énergie partagée (C.C.M.A.), sachant qu'il n'existe pas ou peu de subvention (réserve parlementaire éventuellement) ;
- à noter également que les annexes nécessitent quelques travaux (montant non connu).

Deux solutions sont proposées : la vente ou le renouvellement de bail (6 ans minimum) étant entendu que la locataire reste prioritaire à l'achat dans un délai de 2 mois à compter de la notification du préavis (envoi par recommandé avec A/R).

Enfin une estimation a été faite par M. Michel MOULÉ estimateur pour Maître LEONI-VAZEILLE, Notaire à Le Horps (entre 85 000 € et 92 000 €). Pour mémoire, l'estimation des Domaines en 2004 était de 73 000 € sans le terrain.

Madame VALLEE rappelle son opposition à la vente du presbytère considérant que cet immeuble et le terrain qui l'entoure sont du patrimoine communal et que par ailleurs la location des logements représente une source de revenus pour la commune (potentiellement 8 100 € annuels). Une autre utilisation du bâtiment pourrait être envisagée.

Une discussion s'engage quant à la gestion locative et Mme le Maire précise qu'en cas de refus de vente du bâtiment, elle n'entendait plus assumer la gestion des impayés de location, des dégradations et des conflits de voisinage.

Des informations ont été prises auprès des autres communes pour la transformation en gîte ou l'entretien des logements communaux et intercommunaux (des impayés sont souvent constatés). Il est procédé à un vote à bulletins secrets, sur demande des conseillers.

Nombre de conseillers présents : 09

1 pouvoir de M. RICHARD attribué à Mme VALLÉE

Nombre de votants : 10

Vente : 6 voix

Location : 4 voix

Le débat se poursuit pour déterminer le prix de vente de l'immeuble avec ou sans terrain. Mme VALLÉE, M. LANOÉ et Mme BRUSADELLI font part de leur souhait de ne pas y participer.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

*de la vente du bâtiment cadastré H n°345 de 635 m² comprenant une bâtisse et ses annexes avec la parcelle H n°762 de 586 m² pour un prix total de 85 000 € hors frais de notaire.

* D'autoriser Mme le Maire, ou ses adjoints, à signer tous documents relatifs à cette vente avec le notaire choisi : Maître LEONI-VAZEILLE, de Le Horps.

2017-17 RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

1.4 Autres types de contrats

Sujet annulé (délégation de Mme le Maire qui a signé le contrat dans l'urgence).

2017-18 DEMANDE DE PARTICIPATION R.A.S.E.D (RÉSEAU D'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ)

8.1 Enseignements

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante d'un courrier qu'elle a reçu de l'Inspection de l'Education Nationale (Mayenne Nord-est) rappelant que le réseau R.A.S.E.D. est susceptible d'intervenir dans toutes les écoles publiques à la demande des enseignants et des parents d'élèves. Composé de 4 personnes (2 psychologues scolaires et 2 enseignants spécialisés), l'objectif est d'accompagner pour remédier aux difficultés scolaires. Pour mener à bien cette mission, du matériel spécifique est utilisé et doit être renouvelé, d'où la demande de créer une ligne budgétaire dédiée en demandant une participation annuelle par élève scolarisé en école publique de 1€.

Pour Le Ham, cela représente une somme variable d'environ 40€. Le courrier ne précise pas s'il s'agit d'une demande ponctuelle ou récurrente, ni le lieu précis du versement.

L'assemblée délibérante ne voit pas d'opposition à la demande, mais conditionne le versement effectif à un complément d'informations et à la participation de la commune de Loupfougères, pour une totale cohésion au sein du R.P.I.

2017-19 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN « LA BUTTE DU TERTRE »

3.6 Autres actes de gestion du domaine public

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la demande du G.A.E.C. de la Hélière pour disposer d'une parcelle communale d'environ 400 m² située à proximité du village du « Bas Pas » en vue de son entretien (pas d'exploitation) car elle est attenante à la parcelle E n°202 qu'ils exploitent depuis peu. Une demande de permission de voirie pour la création d'une sortie sera demandée. L'assemblée délibérante fait remarquer que les travaux ont déjà été réalisés par les demandeurs sur cette parcelle sans autorisation. Cependant, compte tenu de la petite surface du terrain, après avoir délibéré, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer la convention à titre gracieux.



AFFAIRES DIVERSES

Question concernant une famille hamoise qui souhaite scolariser son enfant sur Villaines.

Les conseillers municipaux rappellent qu'ils ne versent pas de participation financière aux communes voisines parce qu'il existe une école sur la commune.

Droit de préemption urbain, 4 rue Principale

Monsieur Daniel LENOIR, Président de la Communauté de Communes est titulaire de la délégation de signatures. Une subdélégation à madame le Maire pourra être accordée. Pour le dossier cité en objet, il n'y a pas d'opposition.

Cocons de chenilles

Découverts au stade (buvette) sur une dizaine de sapins. Plusieurs solutions sont envisagées (traitement, piégeage voire abattage).

Cimetière, carré militaire

Madame le Maire a participé à une formation sur la règlementation des cimetières. Il a été évoqué le sujet du carré militaire ; la possibilité également de faire un règlement du cimetière dont la rédaction est conditionnée à des horaires d'ouverture. La commission est invitée à statuer sur la question.

Service civique

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante que la D.D.S.C.P. a accordé son agrément pour l'accueil d'un service civique au sein du R.P.I.

Formation B.A.F.A agent périscolaire.

Reporté faute de candidats ; Mme RONCIN n'est pas disponible à l'autre date proposée par l'organisme (avril). Par ailleurs, la communauté de communes recrute très peu d'animateurs pour valider les stages pratiques pendant les vacances scolaires (4 maximum sur le territoire). Ce stage pourrait être remplacé par une ou des formations proposées par le CNFPT.

Devis Lavaleur Concept Habitat

Madame le Maire a signé un devis de 472.80€ T.T.C. relatif à la réalisation d'un habillage du bureau secrétariat (installation d'un « guichet »).